

**Jeanne Mance et la fondation de Montréal**

**Rapport final**

Jacques Lacoursière

5 mars 2012

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Un problème important : une certaine absence de documents relatifs à Maisonneuve et à Jeanne Mance .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Le climat religieux de la France au XVII<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Jérôme Le Royer de La Dauversière .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Société de Notre-Dame de Montréal .....</b>	<b>7</b>
<b>5. Compagnie du Saint-Sacrement .....</b>	<b>8</b>
<b>6. Paul de Chomedey de Maisonneuve .....</b>	<b>9</b>
<b>7. Jeanne Mance .....</b>	<b>11</b>
<b>8. Angélique Faure, marquise de Bullion .....</b>	<b>14</b>
<b>9. Ville-Marie, une fondation mystique .....</b>	<b>14</b>
<b>10. Partage des tâches entre Maisonneuve et Jeanne Mance .....</b>	<b>17</b>
<b>11. La Société de Notre-Dame de Montréal, incarnée par Maisonneuve et Jeanne Mance, sauve-t-elle Montréal avec la Grande Recrue de 1653? ...</b>	<b>17</b>
<b>12. L'Histoire et la fondatrice .....</b>	<b>18</b>
<b>13. Notions de fondation et de cofondation .....</b>	<b>20</b>
<b>14. Jeanne Mance, fondatrice .....</b>	<b>21</b>
<b>15. Recommandation .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe I : Notices biographiques .....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe II : Mandat .....</b>	<b>32</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>33</b>

Note au lecteur : Certains mots, issus du vieux français, ont été conservés lorsqu'ils figuraient dans des documents d'époque.

L'année 2012 marque le 370<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal et le 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Paul de Chomedey de Maisonneuve. Le ministère de la Culture et de la Communication de France a décrété que l'année 2012 était « célébration nationale » en l'honneur de Maisonneuve. Il faut se rappeler que l'année 2006 avait été celle de Jeanne Mance, à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance. Ce qui signifie, en quelque sorte, que le ministère français place les deux personnages sur le même pied.

Le 370<sup>e</sup> anniversaire est l'occasion de désigner Jeanne Mance comme fondatrice de Montréal, au même titre que Paul de Chomedey de Maisonneuve. Une relecture des documents concernant les premières décennies de la fondation de la ville justifierait une telle décision.

Il n'est pas question ici de révisionnisme historique mais plutôt du regard contemporain porté sur le rôle considérable joué par Jeanne Mance dans la fondation de la ville.

Tout en ne recelant aucun fait nouveau, ce rapport recense et compile une série de faits historiques qui précisent et attestent de l'importance de ce rôle dans la fondation de Montréal.

### **1. Un problème important : une certaine absence de documents relatifs à Maisonneuve et à Jeanne Mance**

La documentation et la recherche n'ont pas apporté à ce jour de nouvelles données sur ces deux personnages. Les documents qui les concernent directement sont peu nombreux. Maisonneuve n'a pas laissé de mémoires. On trouve sa signature dans des actes de concession et sur des ordonnances. L'archiviste Édouard-Zotique Massicotte a compilé les 123 actes de concession de terres effectués par Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal. À cela s'ajoute la « quinzaine d'ordonnances et règlements rédigés, lus, publiés et affichés par les soins de M. de Maisonneuve », écrit Marie-Claire Daveluy. Cette dernière mentionne le Mémoire du 1<sup>er</sup> mai 1673 adressé à Louis Tronson, « troisième supérieur général de Saint-Sulpice et qui contient une justification de sa conduite et de celle de Jeanne Mance dans l'affaire des 22,000 livres ».

Quant à Jeanne Mance, il faut se rappeler que les archives de la ville de Langres ont presque toutes été détruites lors d'un incendie en 1892. Comme le fait remarquer le docteur Marcel Cadotte,

« sauf pour son testament, peu d'écrits de Jeanne Mance nous sont parvenus.

La plupart [des archives] furent détruites dans les divers incendies que subit l'Hôtel-Dieu. Les archives du Séminaire de Québec conservent précieusement un écrit de Jeanne Mance très riche d'enseignement [...]. Je ne puis toutefois passer sous silence un fragment de lettre qui nous est parvenu par personne interposée, puisque Jeanne Mance adressait sa lettre au père Saint-Jure qui, lui, la résumait dans une autre qu'il écrivait le 1<sup>er</sup> janvier 1644 à la prieure des Ursulines de Loudun ».

Lors du colloque tenu à Langres à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Jeanne Mance, en 2006, l'historien langrois Georges Viard déplorait le fait que Jeanne Mance était « restée trop silencieuse au grand désespoir de ses admirateurs ».

C'est à travers l'*Histoire du Montréal* du sulpicien Dollier de Casson, de l'*Histoire simple et véritable de l'établissement des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph en l'Île de Montréal, dite à présent Ville-Marie, en Canada* de Marie Morin et des *Relations des Jésuites* que nous possédons des détails sur Maisonneuve et Jeanne Mance. Il faut souligner que Dollier de Casson n'a pas connu personnellement Maisonneuve, mais il a fréquenté Jeanne Mance. D'autre part, Marie Morin, née à Québec en 1649, a onze ans lorsqu'elle prend la décision de devenir religieuse hospitalière à Ville-Marie. Elle prononce ses vœux solennels en 1671. Elle a donc connu Jeanne Mance qui lui a raconté l'histoire des débuts de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Comme le fait remarquer l'historien Jean-Claude Robert, il faut se contenter d'écrits basés sur les oui-dire.

## **2. Le climat religieux de la France au XVII<sup>e</sup> siècle**

On ne peut comprendre la fondation de Ville-Marie sans tenir compte de la situation qui existe en France à la même époque.

La fin des guerres de religion sera suivie d'un renouveau religieux, surtout dans le milieu de la noblesse. Pour l'historien français Frédéric Mauro,

« c'est la reprise d'une vieille tradition dans l'Église, tradition des Pères, de saint François d'Assise et de tant d'autres. [...] Elle se répand dans l'Europe catholique dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et s'installe dans les pays reconquis par la Réforme catholique. Elle s'épanouit en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'édit de Nantes et la fin des guerres de Religion ».

Mauro établit une différence entre l'humanisme chrétien et l'humanisme dévot :

« En réalité, écrit-il encore, ce n'est pas tout de suite l'humanisme chrétien qui triomphe mais l'humanisme dévot. L'humanisme chrétien était plus spéculatif que pratique, plus aristocratique que populaire. Il cherchait d'abord le vrai et le beau plutôt que le saint; il s'adressait à l'élite plutôt qu'à la foule. »

L'humanisme dévot s'adresse donc au plus grand nombre. Il met de l'avant la pratique personnelle de la religion. Il ne faut pas oublier que nous sommes alors à l'époque de Vincent de Paul qui travaille à rendre les campagnes plus pratiquantes. Il veut que la charité triomphe. C'est aussi l'époque du cardinal Pierre de Bérulle, à l'origine de la Congrégation séculière de l'Oratoire, et de François de Sales et la publication de son *Introduction à la vie dévote*. La publication des *Relations des Jésuites* contribue aussi à ce que l'on appellera, beaucoup plus tard, la contre-réforme. Leur lecture sera à l'origine de plusieurs vocations vers des pays en voie de développement, comme la Nouvelle-France.

L'historienne Dominique Deslandres retrace ainsi l'évolution de la France :

« Une fois la paix revenue, les effets de ce vaste et multiforme mouvement de réforme se font jour avec éclat. [...] À partir des bases du XVI<sup>e</sup> siècle, les évêques reprennent en main leur diocèse, les ordres religieux anciens s'engagent dans des réformes intérieures, les ordres nouveaux suivis des congrégations de séculiers, se lancent dans l'apostolat des campagnes, tandis que les laïcs dévots, animés d'une ferveur nouvelle, soutiennent leurs efforts. C'est donc un renouveau profondément ancré dans le passé qui se produit au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Et plus encore, alors que les projets pastoraux des grands missionnaires de cette époque n'apparaissent pas fondamentalement différents de ceux des évêques carolingiens, ces mêmes réformateurs ne cessent, quant à eux, de comparer leurs efforts aux travaux apostoliques des premiers chrétiens. »

« Les guerres religieuses, ajoute l'historien Georges Viard, avaient entraîné la formation de deux camps dans le monde catholique. D'un côté les partisans d'une cohabitation avec les réformés faisaient passer les intérêts de royaume avant ceux de l'Église; on les appelait les "politiques". De l'autre côté, se groupaient les ennemis de toute coexistence avec l'hérésie; pour ces "dévots", seul le triomphe du catholicisme romain pouvait assurer la survie de l'État. »

### 3. Jérôme Le Royer de La Dauversière

Parmi les dévots qui existent en France, Jérôme Le Royer de La Dauversière est certainement un des plus fervents. Il naît à La Flèche le 18 mars 1597 et il

décède dans la même ville en 1659. En 1618, à la suite du décès de son père, il hérite non seulement du fief familial, mais aussi du poste de receveur des tailles, à La Flèche. Très tôt, il se fait remarquer pour sa piété.

« Membre du Tiers Ordre franciscain, il était le procureur ou le syndic des Récollets de La Flèche en même temps que le trésorier de la Confrérie du Saint-Sacrement établie en 1615 », écrit Marie-Claire Daveluy (dans sa biographie de Jeanne Mance, p. 58).

À Paris, en 1635, il devient un des membres de la Compagnie du Saint-Sacrement. Lors d'une visite à Notre-Dame de Paris, il a une nouvelle révélation qui concerne, cette fois, la fondation de Ville-Marie. Dans *Les véritables motifs de messieurs et dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France* (page 26 de l'édition originale), on lit :

« Le dessein de Montréal a pris son origine par un homme de vertu qui pleut à la divine bonté d'inspirer, il y a sept ou huit ans, de travailler pour les Sauvages de la Nouvelle-France, dont il n'avait auparavant aucune particulière connaissance, quelque répugnance qu'il eut, comme chose par-dessus ses forces contraires à sa condition et nuisibles à sa famille. Enfin plusieurs fois poussé, & esclairé par des veües intérieures qui lui representoient nettement les lieux, les choses et les personnes dont il se devoit servir après une longue patience & plusieurs conseils & prières, fortifié intérieurement à l'entreprendre, comme service signalé que Dieu demandait de lui, il se rendit comme Samuel à l'appel de son Maître. »

D'après *Les véritables motifs...*, ce serait vers 1635 ou 1636, que La Dauversière aurait eu le projet d'établir une nouvelle colonie sur l'île de Montréal. À cette époque, il lisait les *Relations des Jésuites* sur la Nouvelle-France. Ce n'est qu'à la fin de 1638 ou au début de l'année suivante que La Dauversière parle de son projet au baron de Fancamp. C'est encore à Paris qu'il cherche à former une société de personnes qui, par des dons ou des conseils, faciliteraient son projet de fonder une colonie « mystique ». Décision est alors prise d'acheter l'île de Montréal qui appartenait à Jean de Lauson.

« L'île de Montréal fut cédée à MM. de La Dauversière et de Fancamp (qui ne sera pas présent à la rencontre). Ce dernier avait signé une procuration permettant à M. de La Dauversière d'agir en son nom. »

Ce fut la Compagnie de la Nouvelle-France qui ratifia l'achat, le 7 décembre 1640. Par la suite, réalisant ce que Dieu, selon lui, lui aurait demandé, il fonde l'Institut des Filles de Saint-Joseph qui se dévouera dans le monde hospitalier. La Dauversière fut présent à La Rochelle lors du départ de Jeanne Mance et de Paul de Chomedey de Maisonneuve pour le Canada.

Pour Dom Guy-Marie Oury, La Dauversière doit être considéré comme « l'homme qui a conçu Montréal ». C'est d'ailleurs le titre de son ouvrage publié en 1991. Michel Langlois est du même avis et il va même plus loin en affirmant que La Dauversière est « le véritable fondateur de Montréal ». Ce fut aussi l'avis de Camille Bertrand qui a publié, en 1947, *Monsieur de La Dauversière, Fondateur de Montréal et des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, 1597-1659*.

La Dauversière est un des initiateurs et le principal personnage à l'origine de la Société de Notre-Dame de Montréal. Son influence sur les débuts de Montréal, où il n'est jamais allé, est de première importance.

#### **4. Société de Notre-Dame de Montréal**

La Société de Notre-Dame de Montréal n'est pas l'appellation exacte de cette association. On devrait parler et écrire : « Les messieurs et dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France ». La Dauversière et le baron de Fancamp, à Paris, décident de former une association pour voir à un établissement sur l'île de Montréal.

« Leurs relations avec la Compagnie du Saint-Sacrement dont tous deux étaient membres actifs, écrit Marie-Claire Daveluy, leur seraient d'un grand secours. Cette fondation d'une société s'imposait vraiment pour réussir les projets d'envergure qu'ils avaient en vue et qui nécessiteraient de très fortes dépenses. »

En mars 1639, à la suite d'une rencontre entre La Dauversière et l'abbé Jean-Jacques Olier, il fut décidé de former une société.

« Elle se composerait de personnes de condition dont la fortune, ou l'influence en assurerait le progrès, et aussi de saintes âmes de prières de l'un ou l'autre sexe. Déjà, outre le baron de Fancamp, bien entendu, M. Olier se portait garant de l'entrée dans la Société de Gaston de Renty, le supérieur actuel de la Compagnie du Saint-Sacrement [...] ». (Daveluy, *La Société de Notre-Dame de Montréal*, p. 22)

Dans la *Relation de 1642*, on écrit ce qui suit sur la fondation de la Société de Notre-Dame de Montréal :

« Environ trente-cinq personnes de condition se sont unies pour travailler à la conversion des pauvres sauvages de la Nouvelle-France, et pour tascher d'en assembler bon nombre dedans l'isle de Montréal estimans qu'ils ont choisie qu'elle est propre pour cela; leur dessein est de leur faire bastir des maisons pour les loger, et défricher de la terre pour les nourrir, et d'établir des Séminaires pour les instruire et un Hostel-Dieu pour secourir leurs malades. Tous ces Messieurs et Dames s'assemblèrent un jeudi vers la fin du mois de février de cette année 1642, sur les dix heures du matin en l'Église de Nostre-Dame de Paris, devant l'Autel de la Sainte Vierge, où un Prestre d'entr'eux dist la sainte Messe et communia les associés. »

L'auteur de la *Relation* insiste sur l'importance des laïcs dans la fondation de la Société de Notre-Dame de Montréal.

## 5. Compagnie du Saint-Sacrement

La Société de Notre-Dame de Montréal est une des réalisations de la Compagnie du Saint-Sacrement. Fondée en 1627 par le duc de Ventadour, la Compagnie du Saint-Sacrement était une société secrète qui a joué un rôle important dans la fondation de Ville-Marie. Albert Tessier, dans *Les Cahiers des Dix*, numéro de 1942, a retracé brièvement l'histoire de ce mouvement. Tessier qualifie le travail de la Compagnie d'« association mystique et militante dans la renaissance catholique du XVII<sup>e</sup> siècle ». Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant que l'on apprend l'existence de cette compagnie. Étienne-Michel Faillon, dans sa biographie de Jean-Jacques Olier, avait déjà écrit sur cette association secrète. Le récollet Charles Rapine résume ainsi le travail de la Compagnie : « On peut dire enfin que la plupart des bonnes œuvres les plus célèbres de ce siècle et les plus glorieuses à la religion ont été le fruit de cette Compagnie. »

Dans la constitution de la Compagnie est précisé un des buts :

« Elle travaille, non seulement aux œuvres ordinaires des pauvres, des malades, des prisonniers et de tous les affligés, mais aux missions, aux séminaires, à la conversion des hérétiques et à la propagation de la foi dans toutes les parties du monde, à empêcher tous les scandales, toutes les impiétés, tous les blasphèmes; en un mot, à prévenir tous les maux et à y apporter les remèdes, à procurer tous les biens généraux et particuliers, à embrasser toutes les œuvres

difficiles, fortes, négligées, abandonnées, et à s'appliquer pour les besoins du prochain dans toute l'étendue de la charité. »

Aucune femme ne faisait partie de la Compagnie du Saint-Sacrement. Seuls trois religieux avaient été admis. Tessier précise que : « à part les femmes et les religieux, toute personne pieuse, honnête, influente, discrète, dynamique, était éligible ». L'évêque François de Montmorency-Laval avait figuré parmi les membres de la Compagnie, tout comme Vincent de Paul.

En décembre 1660, à la suite des dénonciations de Mazarin, la Compagnie du Saint-Sacrement fut interdite. Il fallait, à partir de ce moment, obtenir une autorisation royale et des lettres patentes vérifiées pour avoir une existence légale. Mais ce ne sera qu'en 1665 que la Compagnie disparaîtra réellement.

Il est plus que probable que la Compagnie du Saint-Sacrement ait eu des liens étroits avec la Société de Notre-Dame de Montréal. En conclusion de son article dans *Les Cahiers des Dix*, numéro de 1942, Tessier écrit :

« Une première déduction nous permet d'assurer sans hésitation que l'esprit et le travail de la Compagnie du Saint-Sacrement avaient préparé admirablement le terrain à un projet aussi généreusement apostolique que fut celui des Associés de Montréal. [...] Si on examine les motifs, les buts, les moyens, dont fait état la constitution de la Société de Notre-Dame de Montréal, on est frappé de leur similitude avec l'esprit qui marque chacun des gestes de la Compagnie du Saint-Sacrement. La Société de Notre-Dame de Montréal aurait-elle été tout simplement une des nombreuses doublures que créait la Compagnie pour agir à ciel ouvert sans révéler son existence? Je pose la question sans donner de réponse. »

Aujourd'hui, la question ne se pose plus!

Maisonneuve et Jeanne Mance n'ont pas été membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, mais tous deux étaient très dévots. À cause de leur importance dans la fondation de Montréal, une courte notice biographique permettra de mieux saisir leur personnalité.

## **6. Paul de Chomedey de Maisonneuve**

Paul de Chomedey de Maisonneuve naît le 13 février 1612 et est baptisé à Neuville-sur-Vanne deux jours plus tard. Il décède à Paris en 1676. Il était issu d'une famille reliée à la noblesse française. Son père, Louis de Chomedey, était le seigneur de Chavane, de Germenoy-en-Brie et « autres lieux ». Quant à la

deuxième épouse de celui-ci, elle était la fille de Jean de Thomelin, qui avait été un conseiller du roi et le trésorier de France « en la généralité de Champagne et d'Ambroise d'Aulquoy ». Paul de Chomedey de Maisonneuve est un militaire de carrière. Dès l'âge de treize ans, il devient soldat. Selon Dollier de Casson, « pour ne pas être obligé d'aller dans la compagnie des méchants se divertir, il apprit à pincer le luth ». C'est là la seule mention où il est question que Maisonneuve jouait du luth!

La Dauversière consulta le jésuite Charles Lalemant sur le choix d'un chef pour l'établissement de Ville-Marie, qui devait être une « œuvre colonisatrice et missionnaire ». (Daveluy, DBC, I:220) « M. de Maisonneuve serait au Canada investi du pouvoir correspondant aux mêmes droits et devoirs des dirigeants, en France, de la Société de Notre-Dame de Montréal. » (*idem*, p. 220) Faillon résume ainsi les qualités que devait posséder le futur gouverneur de Ville-Marie : « Un chef vertueux, brave, prudent, expérimenté ». (I:405)

La jeune colonie avait besoin d'un soldat pour lutter contre les Iroquois qui devaient nécessairement attaquer le nouvel établissement. D'ailleurs, lorsque le gouverneur Charles Huaut de Montmagny lui offrit de s'établir sur l'île d'Orléans, Maisonneuve lui répondit en militaire. Selon Dollier de Casson, le futur gouverneur de Ville-Marie lui aurait répondu :

« Monsieur, ce que vous me dites serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste; mais ayant été déterminé par la compagnie qui m'envoie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour y commencer une colonie, quand même tous les arbres de cette île devraient s'y changer en autant d'Iroquois. »

Le 30 juin 1665, le marquis de Tracy, qui avait été nommé lieutenant général de la Nouvelle-France, débarque à Québec avec une partie du régiment de Carignan-Salière. La mission de ce régiment était de forcer les Iroquois à signer une paix, devait-on les vaincre par les armes. Deux ans auparavant, le roi Louis XIV avait rattaché la Nouvelle-France au gouvernement royal. Ville-Marie cessait donc d'être un « État dans l'État ». Montréal était rattachée au gouvernement de la Nouvelle-France. Maisonneuve cessait d'être un gouverneur « indépendant ». Ce n'est qu'à l'automne 1665 qu'il quitta la colonie pour retourner à Paris où il vécut jusqu'à son décès.

Alors qu'il était gouverneur de Ville-Marie, Maisonneuve possédait une autorité quasi absolue. Dans son *Montréal : la formation d'une société, 1642-1663*,

Marcel Trudel, analysant les pouvoirs de Maisonneuve, arrive à la conclusion que celui-ci fait preuve d'un certain absolutisme.

« Nommé et maintenu en place par la Société de Notre-Dame, sans que le gouverneur de la Nouvelle-France intervienne, écrit l'historien, le gouverneur Chomedey ne dépend que d'une société de dévots et rien ne vient contrebalancer l'absolutisme de son pouvoir. Chef solitaire, chef civil, juge, il ne lui manque que l'autorité religieuse, et même dans ce domaine, son prestige demeure grand aux yeux des Sulpiciens, puisqu'ils lui doivent leur installation à Montréal. » (p. 216)

En mars 1954, dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Marie-Claire Daveluy déplorait ainsi le fait qu'il n'existait pas encore de biographie de Maisonneuve : « Le désintéressement, la générosité, le zèle apostolique de cette âme chevaleresque, toutes ses qualités admirables du chrétien vivant sa foi, auraient pu trouver la plume d'un biographe, se muant souvent en hagiographe ardent. »

## 7. Jeanne Mance

Jeanne Mance est baptisée à Langres le 12 novembre 1606 et elle décède à Montréal le 18 juin 1673. Elle venait d'un couple de noblesse de robe. Son père, Charles Mance, était le procureur du roi au baillage de Langres. La famille Mance se composait de douze enfants.

« Elle comptait un peu plus de 20 ans lorsqu'elle perdit sa mère. Très pieuse et sachant s'oublier elle-même, elle devint, aux côtés de sa sœur aînée, le soutien de son père et veilla à l'éducation de ses jeunes frères et sœurs. »

Elle devint garde-malade à l'hôpital fondé par son évêque.

À l'instar de plusieurs jeunes filles de son époque, Jeanne Mance figure parmi celles qui décident de demeurer laïques, tout en menant quasiment une vie de religieuses. En 1635, « elle se faisait inscrire sur le registre de la confrérie du Saint-Sacrement où ses parents avaient figuré avant elle, en 1616 », écrit l'historien langrois, Georges Viard. Ce dernier explique ainsi ce qu'était la confrérie du Saint-Sacrement :

« Cette pieuse association avait à Langres une certaine originalité. Née au XVI<sup>e</sup> siècle, elle avait été autorisée par le cardinal de Givry, le 26 décembre 1547. Rattachée à la confrérie romaine du Saint-Sacrement établie par le pape Paul III dans l'église des frères prêcheurs, Sainte-Marie-de-la-Minerve, elle siégeait dans

l'église des Jacobins. Mais elle se présentait surtout comme une véritable institution municipale, le maire et les échevins en étaient les administrateurs, désignant son procureur et receveur, en examinant les comptes. Les archives de la confrérie étaient rangées avec celles de la Ville; elles ont disparu, comme ces dernières, dans l'incendie de 1892, sauf le registre matricule des confrères et consœurs. [...] Selon l'approbation donnée par le cardinal de Givry, une messe était célébrée tous les jeudis, avec bénédiction du Saint-Sacrement; il y avait une procession avec bénédiction une fois par mois, procession solennelle le jour de l'octave de la Fête-Dieu. Jeanne Mance n'eut sans doute aucune peine à suivre régulièrement ces pieux exercices. Elle ne fut pas la seule. La place centrale occupée dans ses dévotions par le culte de l'eucharistie s'inscrivait dans une démarche religieuse et spirituelle qu'elle partageait avec bien des Langrois. »

Jeanne Mance connut l'épidémie de peste qui ravagea Langres en 1636-1637. À cela, s'ajoutent les guerres de religion qui ravagent la région de Langres à partir de 1635. Viard rappelle qu'une des conséquences de ces guerres et de l'épidémie sera la famine et surtout « un afflux considérable de miséreux à l'abri des remparts ».

Si les dévots étaient nombreux à Langres, leur existence ne peut expliquer complètement ce que Viard appelle « la mission » de Jeanne Mance. « Au milieu de ces catholiques fervents, ajoute Viard, la fille du procureur a pu conforter les bases d'une foi vigoureuse, d'une spiritualité centrée sur le Christ, d'une religion où le souci des autres et de leur salut tenait autant de place que les pratiques de dévotion. »

« Vers la mi-avril 1640, Jeanne apprit la présence à Langres, chez son oncle Simon Dolebeau, du fils aîné de la maison, Nicolas, chapelain de la Sainte-Chapelle à Paris et précepteur du duc de Richelieu, neveu de la duchesse d'Aiguillon. »

C'est lui qui lui parla de la Nouvelle-France. Les divers récits qu'il lui fit ont convaincu Jeanne Mance d'aller au Nouveau Monde. Après quelques moments d'hésitation, elle prit sa décision. Elle quitte la ville de Langres en mai 1640.

Elle répondait au portrait que La Dauversière et Fancamp avaient tracé, selon Dollier de Casson qui écrit : « Mais, au reste, ils avaient besoin d'une chose qu'ils ne pouvaient trouver et que leur bourse ne leur pouvait fournir : c'était d'une fille ou bien d'une femme de vertu assez héroïque et de résolution assez mâle pour venir en ce pays prendre soin de toutes ces denrées et marchandises nécessaires à la subsistance de ce monde et pour servir en même temps d'hospitalière aux malades et blessés. » Dollier de Casson ajoute : « C'est le

nom de cette fille que le maître de l'univers avait choisie pour venir travailler dans cette nouvelle vigne. »

Dès que la décision de Jeanne Mance fut prise et connue, celle-ci devint un peu la « coqueluche » des dames de la noblesse.

« Incontinent après, écrit Dollier de Casson, cela se divulgua de toutes parts, et comme la chose en ce temps-là était comme inouïe, cela fit un grand bruit, surtout chez les dames qui prenaient plaisir de faire venir cette demoiselle et l'interroger sur une vocation si extraordinaire. La reine elle-même la voulut voir, comme aussi madame la Princesse, madame la Chancelière et autres. Quant à son particulier, elle ne répondait qu'une seule chose à tous : qu'elle savait bien que Dieu la voulait dans le Canada, mais qu'elle ne savait pas pour quoi, qu'elle s'abandonnait pour tout ce qu'il y voudrait faire d'elle, aveuglément. [...] Il est vrai qu'il était bien juste que Dieu, qui est le maître de tout le monde, lui donnât la grâce de gagner les cœurs d'un chacun pour la récompenser de ce que, faible et seule comme elle était, osait néanmoins tout entreprendre pour sa gloire, sous l'espérance de son unique soutien. »

Une de ces principales dames qu'elle rencontra est Angélique Faure,

« veuve de Claude de Bullion, surintendant des Finances de France, cousin du père Rapine, [...] nièce de Noël Brûlard de Sillery, celui qui a financé la fondation d'une réserve amérindienne au bord du Saint-Laurent en amont de Québec, en un endroit qui, depuis, porte son nom : Sillery ». (Deroy-Pineau)

Sœur Marie Morin, qui a connu Jeanne Mance pendant quelques années, écrit au sujet de la spiritualité de la fondatrice de l'Hôtel-Dieu : « Mademoiselle Mance parlait de ces matières comme un Séraphin et bien mieux que plusieurs docteurs ne sauraient faire. » Il faut se rappeler que Jeanne Mance est demeurée toute sa vie célibataire; elle ne fit pas partie d'une congrégation de religieuses. « On suppose qu'elle aide là où elle peut », affirme une de ses biographes, Françoise Deroy-Pineau.

Pour Dom Guy-Marie Oury, l'œuvre de Jeanne Mance est immense : « De 1641 à sa mort en 1673, écrit-il, Jeanne Mance a mis au service de la colonie de Montréal sa compétence et ses talents naturels, comme ses dons surnaturels. Elle a été l'intendante de la colonie à ses débuts, la créatrice et l'administratrice de l'Hôtel-Dieu, la conseillère de Maisonneuve, l'initiatrice de nombreuses décisions qui ont permis à la colonie d'assurer sa survie et son développement (1649-1651-1653), la femme de tête et de cœur à qui chacun recourait dans les difficultés. Elle a aidé sainte Marguerite Bourgeoys à s'installer (1653) et à prendre en charge l'instruction des enfants de Montréal. Elle a hâté la venue des

Sulpiciens (1657). Elle a secondé les Filles de Saint-Joseph, hospitalières, dans leur installation (1659) et leur développement. »

L'historienne Fernande Roy, dans le numéro de l'été 1992 de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, donne à une partie de son article, sans doute avec un peu d'ironie, le titre suivant : « Une héroïne féministe : Jeanne Mance ». Elle souligne que, déjà en 1909, mademoiselle Mance était qualifiée de « féministe avancée ». Mais elle précise que le médecin Hervieux ne réfère pas à la notion « moderne » du féminisme. Pour lui, Jeanne Mance « savait accomplir des actes de courage et d'endurance qui semblaient au-dessus des forces d'une faible femme ». À remarquer que le titre « officiel » du texte de l'historienne est : *Une mise en scène de l'histoire. La fondation de Montréal à travers les siècles*.

En prévision de la rédaction de son article pour le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres* (1991), le docteur Cadotte fait quelques entrevues avec diverses personnalités. Une religieuse hospitalière lui confie : « Montréal fêtera en 1992 ses 350 ans d'existence et, à cette occasion, le nom de Jeanne Mance rayonnera de façon plus éclatante encore puisque plusieurs femmes découvriront en elle une femme très féminine, audacieuse en même temps que forte et virile, qui incarne un féminisme de bon aloi. »

## **8. Angélique Faure, marquise de Bullion**

La marquise de Bullion naît vers l'année 1593 et elle décède à Paris en 1664. Elle était l'épouse de Claude de Bullion qui avait été le surintendant des finances de France. En 1639, à la suite de sa rencontre avec Jérôme Le Royer de La Dauversière, elle devient membre de la Société de Notre-Dame de Montréal. L'année suivante, elle se retrouve veuve. Elle avait adhéré au mouvement des dévots, et décide de fournir de l'argent pour la fondation d'un hôpital au Nouveau Monde. Par l'intermédiaire du jésuite Charles Lalemant, elle fait la connaissance de Jeanne Mance à qui elle confie le soin de créer un hôpital.

## **9. Ville-Marie, une fondation mystique**

Dans *Les véritables motifs...* ce serait Dieu lui-même qui serait à l'origine du projet. On pouvait lire dans ce texte qui aurait été inspiré par La Dauversière et dont Jean-Jacques Olier serait un des principaux rédacteurs :

« Ainsi, Dieu, grand amateur du salut des hommes, qui n'a pas moins la science des temps favorables que celle des lieux commodes au bien de ses créatures,

semble avoir choisi cette île agréable & utile, non seulement pour la conservation de Québec, mais encore pour y assembler un peuple composé de Français, & de sauvages qui seront convertis pour les rendre sédentaires, les former à cultiver les arts mécaniques & la terre, & faire célébrer les hommes de Dieu, en un désert où Jésus-Christ n'a point été nommé, & naguère le repaire des démons. »

Dollier de Casson va plus loin encore.

« Que si la bonté de Dieu a paru visiblement en cette entreprise, écrit-il, sa sagesse et toute-puissance n'y ont pas brillé avec moins d'éclat, étant vrai qu'il est impossible de repasser en son esprit toutes les choses qui se firent dans l'année dont nous parlons (1640), sur le sujet de Montréal, sans admirer partout ces deux perfections divines qui concouraient tellement l'une avec l'autre au dessein duquel nous traitons, qu'il paraissait clairement que cet ouvrage n'appartenait point aux hommes, mais seulement à la sagesse et au pouvoir infini d'un Dieu, mû par sa seule bonté à en agir de la sorte. »

La Société Notre-Dame de Montréal avait comme fins

« la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France et leur rassemblement dans l'île de Montréal. Un vigoureux effort de colonisation parmi ces infidèles et ces nomades. On gardait l'espoir de les retenir dans ce lieu, de les incliner vers l'agriculture. Au fond, une tentative de régénération humaine par le spirituel, une initiation aux bienfaits de la civilisation, nulle vue intéressée, nulle intention de lucre. Et ce mouvement de miséricorde spirituelle et corporelle se montra dès le début d'une plénitude admirable. » (*op. cit.*, p. 22)

Les Associés, dans une lettre au pape Urbain VIII en 1643, insistent sur leur but apostolique :

« Pour répandre la Foi parmi les nations de la Nouvelle-France, notre Société a choisi le lieu appelé l'île de Montréal [...] & qui est, pour quatre-vingts nations barbares, comme un centre propre à les attirer, à cause des rivières qui y affluent de toute part. Elle est d'ailleurs très commode pour aller de là prêcher la Foi à chacune de ces nations, à cause du célèbre fleuve de Saint-Laurent, qui a trois cents lieues de cours; & enfin tout à fait propre, à cause des avantages qu'elle offre en abondance pour la vie humaine, à fournir le moyen de faire le bien à ces infidèles & de les former tant à la vie civile qu'à la vie chrétienne. »

Dans le premier tome de son *Histoire de la colonie française en Canada*, l'historien sulpicien Étienne Faillon avait déjà précisé les motifs qui alimentaient les premiers membres de la Société de Notre-Dame de Montréal :

« Ils avaient résolu de peupler cette nouvelle ville de Français, tout dévoués aux intérêts de la gloire de Dieu, de fervents catholiques, dont la vie sainte fût une image de celle des premiers chrétiens, & d'inviter les sauvages à venir se fixer tout auprès, tant pour être aidés par eux à cultiver la terre que pour se former, par les exemples qu'ils auraient sous les yeux, à la vie civile, ainsi qu'à l'amour & aux pratiques de la religion. Voulant faire de cette ville un boulevard du catholicisme dans le nouveau monde, ils se proposaient de la dédier à la Sainte Famille de Jésus, Marie & Joseph; de la placer sous la protection spéciale de cette divine Vierge, le bouclier de la foi dans tous les temps, & de la nommer, pour cela, Ville-Marie. » Le tout devait se réaliser, selon le texte de *Les véritables motifs...*, « sans être à charge au roi, au clergé ni au peuple ».

Dans *Pour le Christ et le Roi*, l'historien Yves Landry insiste sur l'aspect mystique de la fondation de Montréal :

« Le projet de fondation de Ville-Marie et son peuplement, écrit-il, sont à l'image des multiples contradictions qui caractérisaient la France de Louis XIII. La création d'une "abitation" dans l'île de Montréal, au Canada, a été voulue, organisée, planifiée par un esprit mystique qui souhaitait christianiser les Amérindiens. »

Dom Guy-Marie Oury, dans son article *L'Église des origines et le projet de Montréal*, résume ainsi « quelques aspects de l'entreprise spirituelle que fut Montréal » :

« Tout d'abord l'entreprise ne doit rien à l'initiative royale ou ministérielle; elle est privée, au sens le plus fort du terme, car l'initiateur, M. de La Dauversière, n'est pas un banquier, ni un marchand, ni un armateur, mais un particulier sans appui naturel, agissant seulement pour obéir à une intuition spirituelle. L'entreprise est étrangère à tout objectif commercial, elle est purement spirituelle; si elle cherche des appuis financiers, c'est dans le parti dévot et dans un but de "dévotion".

L'initiative est laïque, non ecclésiastique, même si M. Olier a été mis tôt dans la confiance; ce ne sont pas des prêtres qui viennent solliciter des laïques pour les aider financièrement dans une entreprise missionnaire; c'est plutôt l'inverse.

L'entreprise est missionnaire; elle vise premièrement les Indiens; la colonie française que l'on fonde est finalisée par eux; elle n'a de raison d'être que de les aider à embrasser un type de vie qui leur permette de bénéficier au maximum de l'assistance spirituelle des missionnaires; elle servira aussi de centre missionnaire au bénéfice des Indiens qui continueront à mener leur vie traditionnelle de nomades. L'idée de l'Église primitive et de sa profonde communauté de vie est constamment présente à l'esprit des fondateurs qui voudraient en reproduire le plus parfaitement possible les traits. »

Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance figuraient parmi les premiers à devenir membres de la Société de Notre-Dame de Montréal.

#### **10. Partage des tâches entre Maisonneuve et Jeanne Mance**

Maisonneuve est responsable de l'aspect défensif de Ville-Marie; c'est lui qui promulgue les ordonnances concernant le bon ordre. Pour l'historien Marcel Trudel, il est le modèle du paternalisme. « En somme, comme l'écrit Dollier de Casson, Maisonneuve s'occupera du dehors et de la guerre, alors que Jeanne Mance aura "soin du dedans." »

Jeanne Mance agit comme « ministre des finances ». Tout l'aspect économique relève d'elle. Elle s'occupe des soins aux blessés et aux malades. Plus tard, elle mettra sur pied un Hôtel-Dieu, avec une partie de l'argent que lui avait donné la duchesse de Bullion. Dans son ouvrage *Montréal : la formation d'une société, 1642-1663*, publié en 1976, l'historien Marcel Trudel qualifie Jeanne Mance « d'économe et d'infirmière ». (p. 13)

#### **11. La Société de Notre-Dame de Montréal, incarnée par Maisonneuve et Jeanne Mance, sauve-t-elle Montréal avec la Grande Recrue de 1653?**

Pour faire face aux attaques iroquoises, la population de Ville-Marie est trop peu abondante. Il devient nécessaire, si l'on veut que la petite colonie continue à exister, de travailler à une levée de nouveaux colons. C'est à ce moment critique que Jeanne Mance prend la décision de se servir du montant que la duchesse de Bullion réservait à l'établissement d'un hôpital à Montréal.

Dans l'édition de 1641 des *Relations des Jésuites*, le père Barthélemy Vimont écrit en parlant de la Nouvelle-France:

« Elle va se perdre si elle n'est fortement & promptement secourue : le commerce de ces Messieurs (les directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France), la colonie des Français & la religion, qui commence à fleurir parmi les sauvages, sont à bas, si l'on ne dompte les Iroquois. Cinquante Iroquois, depuis que les Hollandais leur donnent des armes à feu, sont capables de faire quitter le pays à deux cents Français. »

Dans le premier tome de son ouvrage *Histoire de la colonie française en Canada*, publié à Ville-Marie en 1865, le sulpicien Étienne-Michel Faillon est d'avis que, sans le secours de Montréal, la colonie française aurait péri.

## 12. L'Histoire et la fondatrice

Dans le cas de Jeanne Mance, il y a des décennies que plusieurs lui donnent le titre de cofondatrice de Montréal. Déjà, en prévision des célébrations du troisième centenaire de Montréal, on avait assisté à la formation d'un « Comité féminin permanent des fêtes de l'anniversaire de la fondation de Montréal », présidé par Marie-Claire Daveluy. Cette dernière, dans une lettre adressée au président de la Société historique de Montréal, Aegidius Fauteux, écrivait, le 17 mai 1935:

« Au nom d'un groupe de Montréalaises, instruites des fastes de notre histoire, fières à juste titre que notre grande Métropole puisse compter comme cofondatrice une femme, Jeanne Mance, – et même plusieurs femmes – les dames de la Société de Notre-Dame de Montréal – nous prions respectueusement votre Comité de nous permettre de joindre nos efforts aux vôtres dans les travaux de préparation du troisième centenaire de la fondation de Montréal, d'agir de concert quand il y aura lieu, s'étant, bien entendu, préalablement organisé en Comité féminin permanent des fêtes de l'anniversaire de la fondation de Montréal. » Avant les salutations d'usage, la présidente du Comité soulignait : « L'union de nos quelques bonnes volontés, jointes aux vôtres et fructueusement à l'œuvre depuis nombre d'années, ne pourra qu'ajouter à la vérité historique et à l'ampleur du mouvement de gratitude à l'égard des fondateurs et des fondatrices de la Cité. »

Mais, lors des événements de mai 1942, Jeanne Mance ne fut pas déclarée officiellement cofondatrice de Montréal. Marie-Claire Daveluy continua, par ses écrits et ses prises de position, à réclamer que Jeanne Mance ait droit au titre de cofondatrice de la Cité. En 1934, elle avait publié, chez l'éditeur Lévesque, une biographie de Jeanne Mance, sous le titre *Jeanne Mance, 1606-1673*, suivie d'un *Essai généalogique sur les Mance et De Mance*, par M. Jacques Laurent, ancien élève de l'École des chartes et auxiliaire de l'Institut de France, Montréal. Cet ouvrage avait été lauréat du prix David en 1934. L'année suivante, le livre recevait le Prix de l'Académie française. En 1962, l'historienne publiait une biographie enrichie de Jeanne Mance. La Maison Fides précisait que c'était une deuxième édition « revue et mise à jour ».

À plusieurs reprises, Marie-Claire Daveluy insistait sur le fait que Jeanne Mance devait avoir le titre de cofondatrice de Montréal. Ainsi, à la page 72 de la nouvelle biographie, elle écrit : « Jeanne Mance, dès son entrée dans la Société de Notre-Dame de Montréal, s'était vu confier, en sa qualité de cofondatrice, et d'après les intentions manifestées par M. de La Dauversière à La Rochelle, toute la partie économique et financière de l'entreprise. Elle devait y joindre, plus tard, les soins aux blessés et aux malades, tant Français que Sauvages. »

L'historien Victor Morin, qui fut président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et de la Société historique de Montréal, partage le même jugement que Marie-Claire Daveluy au sujet du rôle de Jeanne Mance dans la fondation de Montréal. Dans le *Bulletin des recherches historiques* de juillet 1936, il écrit :

« Mais un autre témoin oculaire (sœur Marie Morin) vient nous confirmer dans cette opinion et, cette fois, ce n'est ni plus ni moins que Jeanne Mance, cofondatrice de Ville-Marie à l'égal de Paul de Chomedey de Maisonneuve, qui s'adresse à nous par la plume naïve de la sœur Marie Morin, novice dans son Hôtel-Dieu dès l'âge de treize ans, et avec qui elle vécut, derrière les grilles du cloître, pendant onze ans. » Victor Morin, dans le même article, ajoute : « Depuis 1917, un comité permanent de célébration invite les autorités municipales et les citoyens de cette ville à se grouper, le 18 mai, en face du monument de Maisonneuve, sur la Place d'Armes, pour rendre témoignage à la grandeur d'âme et à la beauté de l'œuvre du glorieux fondateur, et depuis seize ans (1920) une femme de cœur et d'un patriotisme agissant réunit chaque année les associations féminines de Montréal autour du monument de Jeanne Mance, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-Dieu, le soir du 17 mai, pour déposer aux pieds de la collaboratrice de Maisonneuve, de celle qu'on peut nommer à bon droit la cofondatrice de notre ville, l'hommage d'une juste reconnaissance. »

En 1983, le Collectif Clio, composé des historiennes Micheline Dumont, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart, publie une *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Selon les auteures,

« les historiens s'accordent à dire que le rôle de Jeanne Mance a été plus déterminant, dans ce projet, que celui de Maisonneuve; en fait, jusqu'à ce que Ville-Marie ne devienne partie intégrante de la Nouvelle-France. En 1663, Ville-Marie devient Montréal ».

Fernande Roy, commentant cette citation, fait remarquer que

« cette affirmation péremptoire ne s'appuie pas sur de nouvelles recherches. Il s'agit simplement d'une relecture, d'une nouvelle mise en scène ». L'historienne

Roy termine son article par cette phrase, légèrement ambiguë : « Il ne reste plus qu'à faire de Jeanne Mance la véritable fondatrice de Montréal. »

En 1991, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, l'ancien président de la Société historique de Montréal, le docteur Marcel Cadotte, écrit :

« Nous pouvons donc affirmer que, sans l'intervention de Jeanne Mance, la fondation de Montréal aurait été retardée de plusieurs décennies et l'événement de 1642 n'aurait été qu'une vaine tentative de colonisation. »

Lors du colloque de Langres en 2006, la biographe de Jeanne Mance, Françoise Deroy-Pineau, est catégorique :

« Jeanne Mance, en soignant les gens, en les dépannant, en les écoutant sans compter son temps ni sa peine, agissant selon son cœur et non selon son porte-monnaie, selon un esprit de don et non selon un rapport marchand, tissait à la fois un réseau de rapports humains harmonieux, mais aussi l'étoffe d'une société nouvelle. En ce sens, elle n'est pas seulement cofondatrice de Montréal parce qu'elle a fondé l'Hôtel-Dieu et en a assuré la gestion – on l'oublie trop souvent — de la première expédition des Montréalistes; elle est cofondatrice de Montréal parce qu'elle a créé un pôle de liens sociaux qui empêchait l'exclusion. Dans son Hôtel-Dieu, il n'y avait pas de distinction entre pauvres ou riches, amis ou ennemis, Français ou Amérindiens, hommes ou femmes, tous et toutes trouvaient un accueil sans restriction.»

### 13. Notions de fondation et de cofondation

Dans *Le Grand Robert de la langue française*, le mot « fondation » est ainsi défini : « Action de fonder (une ville, un établissement, une institution) ». *Le Nouveau Littré* donne à peu près la même définition, soit : « Action de créer quelque établissement : la fondation d'une colonie, d'un hôpital ». Quant au mot « fondateur », les deux dictionnaires formulent la même définition : « Personne qui fonde ou a fondé. [...] *Le fondateur, la fondatrice d'une cité, d'une colonie.* » (Robert) ou « Celui, celle qui a fondé une institution, un gouvernement... » (Littré)

Il faut souligner que la date de fondation réfère, habituellement, au moment où il y a une occupation continue. Ainsi, il est accepté que la ville de Québec a été fondée le 3 juillet 1608, parce que, depuis cette date, il y a toujours eu des personnes qui ont occupé les lieux. Il en va de même pour la ville de Trois-

Rivières, dont la date de fondation coïncide avec le début d'une occupation continue, le 4 juillet 1634. À Montréal, la date de fondation est le 17 mai 1642, parce que, depuis ce moment-là, il y a toujours des personnes qui y sont demeurées. \*

Toute fondation suppose un ou des fondateurs. Doit-on parler, dans le cas de Maisonneuve et de Jeanne Mance de « fondateurs » ou de « cofondateurs »? Il serait peut-être préférable d'utiliser le mot « fondateurs », car on ne laisserait pas l'impression que Maisonneuve est rétrogradé en perdant son titre de fondateur de Montréal. Pourquoi ne pas utiliser le mot « fondateur » au pluriel et affirmer que Maisonneuve et Jeanne Mance sont les fondateurs de Montréal? La légende ne parle-t-elle pas de Romulus et de Rémus comme les fondateurs de la ville de Rome!

\*Pendant plusieurs années, on hésita entre deux moments pour fixer les débuts de la ville. Une étude approfondie de l'historien Victor Morin ne laisse plus de doute à ce sujet : le 17 était un samedi et, le lendemain, un dimanche jour où l'on devait célébrer la messe. Donc, depuis 1642, la naissance de Montréal est célébrée le 17 mai.

#### **14. Jeanne Mance, fondatrice**

De nombreux gestes et décisions de Jeanne Mance, tout au long de sa vie active, justifient sa nomination au titre de fondatrice de Montréal, et ce, au même titre que Paul de Chomedey de Maisonneuve; que ce soit son rôle dans l'augmentation du nombre de membres de la Société de Notre-Dame de Montréal, son rôle dans la Grande Recrue, celui lors de la liquidation de la Société, etc.

Plusieurs raisons historiques justifient que Jeanne Mance mérite le titre de fondatrice de la ville de Montréal. Elle est à l'origine de l'augmentation du nombre de membres de la Société de Notre-Dame de Montréal. Dans son *Histoire du Montréal*, François Dollier de Casson décrit ainsi la cause de ce mouvement :

« En lisant les lettres de France, ils (Maisonneuve et Jeanne Mance) apprirent que leur Compagnie s'était tellement accrue depuis la connaissance qu'on avait eue du dessein du Montréal, par le moyen des copies qu'on en avait distribuées selon la convention qui en avait été faite entre Mons. de La Dauversière & Mad. Mance à La Rochelle l'an précédent, [...] que le nombre des Associés se montait à quarante-cinq personnes, toutes fort qualifiées. »

Dans la même *Histoire du Montréal*, Dollier de Casson avait écrit :

« Mlle Mance s'avisait fort prudemment de prier monsieur de La Dauversière qu'il lui plût de mettre par écrit le dessein du Montréal et de lui en délivrer des copies, afin qu'elle pût les envoyer à toutes ces dames qui l'avaient voulu voir à Paris, entre autres, à madame la Princesse, à madame la Chancelière, à madame de Villesavin, mais surtout à madame de Bullion, de qui elle espérait davantage. Mr de La Dauversière estima que rien ne pouvait être mieux pensé. Il dressa le dessein et fit faire des copies qu'il lui mit en main; ensuite de quoi, elle accompagna chaque copie d'une lettre et en fit un paquet séparé; après, elle lui remit le tout, afin de s'en pouvoir servir selon sa prudence, lorsqu'il serait à Paris. »

Dans leur édition critique de l'histoire de Dollier de Casson, publiée en 1992 par les Éditions HMH, Marcel Trudel et Marie Baboyant notent que ce nombre comprend d'anciens membres et des nouveaux. (p. 80 et 83)

Avant l'arrivée de Maisonneuve à Québec, c'est Jeanne Mance qui s'occupe des futurs Montréalais.

Le ou vers le 9 mai 1641, deux navires quittent le port de La Rochelle. À bord de l'un se trouvent Maisonneuve et vingt-cinq hommes; à bord du second, Jeanne Mance et douze hommes. *La Gazette de France* publie un entrefilet où il est question du départ : « La Damoiselle Mance, originaire de la ville de Langres, âgée de vingt-quatre ans, qui mène une vie très exemplaire et ne vit que de pain et d'eau, et à laquelle on dit que Dieu communique beaucoup de Grâces, y est aussi allée. » *La Gazette*, sans doute bien involontairement, rajeunit Jeanne Mance de dix ans!

Le ou vers le 8 août, Jeanne Mance arrive en Nouvelle-France. Quant à Maisonneuve, son navire aura des problèmes et ce ne sera, selon Marie-Claire Daveluy, que le 20 septembre qu'il rejoindra Jeanne Mance. Entre-temps, c'est Jeanne qui s'occupera des premiers colons.

« Une fois les ouvriers-soldats au travail, écrit Daveluy, elle s'était préoccupée de soutenir leur moral. Sa présence, elle les voyait, les encourageait, les stimulait. Elle se prodigua. Elle les rassura au sujet des propos contradictoires qui avaient cours dans le petit groupe québécois et qui se résumaient en ces mots de critique, inspiratrice de désertion : "Oh! La folle entreprise que celle de Montréal, la folle entreprise". »

À cause de la saison trop avancée, il fut décidé d'hiverner à Sillery. Les futurs colons reconnaissaient le travail de Jeanne qui distribuait « avec intelligence, à

chacun, les vivres et les diverses fournitures dont elle avait l'administration ». On souligne que les soldats « l'honoraient comme si elle eût été leur mère ».

À Sillery, Jeanne Mance décide de souligner l'anniversaire de naissance de Maisonneuve. Elle profite de la fête du saint patron de Chomedey. Il faut qu'elle jouisse d'une réelle autorité pour commander un tir de canon.

Le 25 mars était le jour commémorant la conversion de saint Paul. La veille, elle fournit de la poudre à canon pour que, à l'aurore du lendemain, on puisse tirer quelques salves, afin de bien marquer la « fête » de Maisonneuve. Le gouverneur Charles Huaut de Montmagny ne prise point la chose, considérant que lui seul avait l'autorité de faire tirer du canon!

Maisonneuve et Jeanne Mance agissent comme parrain et marraine, ce qui suppose une certaine égalité entre les deux personnages. Mais mademoiselle Mance est très souvent témoin à des contrats de mariage, beaucoup plus souvent que Maisonneuve. Marcel Trudel a calculé que « Jeanne Mance, administratrice de l'Hôtel-Dieu, est une habituée des contrats de mariage; des 54 contrats qui sont passés du temps qu'elle est à Montréal, elle assiste à 36, les deux tiers. » (*Histoire de la Nouvelle-France*, III:2, p. 524)

Pendant le séjour des colons à Sillery, à quelques reprises, Maisonneuve et Jeanne Mance furent parrain et marraine de jeunes Amérindiens.

À plusieurs reprises, Jeanne Mance assistera à des réunions de la Société de Notre-Dame de Montréal, alors que Maisonneuve joue, dans cette Société, un rôle beaucoup moins important.

Ce qui signifie que le rôle joué par Jeanne Mance dans l'histoire de la Société de Notre-Dame de Montréal est de la première importance. En 1649, elle décide de se rendre en France, car cette Société était quasiment en débandade. De plus, La Dauversière est gravement malade. Elle aura comme tâche de redresser la Société de Notre-Dame de Montréal. Sa première démarche sera de rencontrer Jean-Jacques Olier. « Elle le convainquit, l'entraîna, lui faisant presque accepter, déjà, de sûrs projets de reconstruction, relativement à la Société, éteinte, ou peu s'en faut, de Notre-Dame de Montréal. » (Daveluy) Le 21 mars 1650, elle assiste à la réunion de ceux qui étaient demeurés attachés au développement de Ville-Marie. Olier fut choisi comme directeur de la Société qui reprenait vie.

« Au mois de mai 1650, tout probablement, écrit encore Marie-Claire Daveluy, Jeanne Mance pouvait songer à revenir à Ville-Marie. Les motifs principaux de son voyage n'existaient plus. Elle avait, avec sagesse et diligence, tourné en sa

faveur toutes les difficultés. Ce qui avait été jugé circonstances ruineuses et d'une solution presque impossible, était devenu des circonstances favorables, aux conséquences lointaines inespérées. »

Marie-Claire Daveluy, dans sa biographie de Jeanne Mance, que l'historienne Fernande Roy considère comme la plus sérieuse, trace ainsi le bilan de son voyage :

« Sur le navire qui la ramenait vers ses héroïques compagnons de luttes, Jeanne Mance pouvait se rendre le témoignage qu'elle n'avait rien épargné pour maintenir et affermir les deux œuvres les plus chères de son cœur : l'établissement de Montréal, ainsi que celui de son Hôtel-Dieu. Elle allait pouvoir avouer à ceux qui l'attendaient là-bas, dans le tourment et les affres d'une terrible résistance, que de puissants protecteurs se levaient à nouveau pour soutenir, pour rasseoir solidement, en un mot, le poste exposé du Montréal. »

Dollier de Casson, qui avait probablement eu la version personnelle de Jeanne Mance, raconte dans *Histoire du Montréal*, la décision de cette dernière de se rendre en France et du nouveau souffle qu'elle veut donner à la Société de Notre-Dame de Montréal.

« L'été étant venu (1649), écrit le sulpicien, mademoiselle Mance descendit à Québec pour y recevoir les nouvelles de France, lesquelles lui furent fort tristes. Car, premièrement, elle y apprit la mort du révérend père Rapine, son bon ami & charitable protecteur vers sa pieuse fondatrice; deuxièmement, que la Compagnie de Montréal était quasi toute dissoute; en troisième lieu, que le bon monsieur de La Dauversière était si mal dans ses affaires qu'il avait quasi fait banqueroute, même qu'on l'avait laissé si mal qu'il était en danger de mort & qu'on était sur le point de lui saisir tout son bien. Mademoiselle Mance, frappée de ces trois coups de massue en la personne du père Rapine, qui lui faisait avoir tous ses besoins de sa dame, en la personne de monsieur de , qui, depuis 1641 qu'elle fut unie à la Compagnie, recevait tous ses effets & gérait toutes ses affaires de France; enfin, en la personne de tous les associés, dont la désunion faisait l'entière destruction de l'ouvrage commencé : elle fut bien abattue. Mais, enfin, s'étant remise & abandonnée entre les mains de Notre-Seigneur, éclairée de son divin Esprit, elle crut qu'elle devait passer en France, comme sa chère fondatrice vivait encore, afin de lui rendre compte de toute chose et faire ensuite tout ce qu'il lui plaisait; afin qu'elle n'eût le mécontentement de voir tout renverser dans cet ouvrage & que l'œuvre de Dieu ne se trouvât détruit. Elle médita les moyens de joindre tous les membres de la Compagnie de Montréal et pensa à leur faire faire quelque acte public, qui cimentât mieux leur union, si elle y pouvait parvenir; parce que, de là, elle prévoyait bien clairement que dépendait

non seulement l'hôpital, mais encore la subsistance de tout le Montréal & même de tout le Canada qui, ayant perdu ce boulevard, avait bien la mine de périr; car, enfin, tout ce pays pour lors était fort épouvanté, surtout par les cruautés et entière destruction des Hurons, lesquels menaçaient ensuite généralement tous les Français d'encourir la même disgrâce & d'essuyer les mêmes traitements. »

Le 21 mars 1650, Jeanne Mance, qui assiste à une réunion des Associés de Notre-Dame de Montréal, réussit à convaincre ces derniers de signer un « contrat authentique ». Tous les membres présents décident de continuer l'œuvre de Ville-Marie. Pour l'historien Trudel, c'est la détermination de Jeanne Mance qui réussit à redonner vie à la Société de Notre-Dame de Montréal.

« Il a fallu le singulier dynamisme de Jeanne Mance auprès de Le Royer de La Dauversière et de madame de Bullion, écrit-il, pour qu'on pût mener jusqu'au bout les projets qui étaient essentiels au maintien de la colonie. » (*Histoire de la Nouvelle-France*, III:1, p. 360)

Le 8 septembre suivant, la fondatrice de l'Hôtel-Dieu arrivait à Québec et elle sera de retour à Ville-Marie à la fin du mois d'octobre. Elle retrouve la petite colonie ravagée par les attaques iroquoises. La situation est telle que l'on songe à ramener tout le monde en France. Les attaques iroquoises sont tellement nombreuses que Jeanne Mance doit fermer l'Hôtel-Dieu et se réfugier dans le fort.

Le 9 novembre, Catherine de Saint-Augustin, de l'Hôtel-Dieu de Québec, écrit : « Nous ne nous pressons pas pour achever le reste de nos bâtiments, à cause de l'incertitude où nous sommes si nous demeurerons longtemps ici. » Au début de l'année suivante, ce sera au tour de Marie de l'Incarnation, la supérieure du monastère des Ursulines de Québec, de sonner l'alarme : « L'on projette de tout quitter et de faire venir des vaisseaux de France pour sauver ceux qui ne seront pas tombés en la puissance de nos ennemis. »

Jeanne Mance est à l'origine de la nouvelle recrue de 1653. La situation devient si critique que Jeanne Mance réussit à convaincre Maisonneuve de se rendre en France pour essayer de lever une nouvelle recrue, augmentant ainsi le nombre d'habitants de Ville-Marie capables de résister aux attaques iroquoises. Elle raconte elle-même ce qu'elle fit :

« On ne parlait d'autre chose sinon que tout le monde voulait quitter, et il eût été forcé de le faire, si Dieu n'y eust remédié comme il fit par le moyen qu'il nous donna inspirant à Mr de Maisonneuve de faire un voyage en France pour demander du secours et que s'il n'en pouvait obtenir au moins cent hommes, qu'il ne reviendrait plus au pays, mais qu'il me manderait de m'en retourner en

France avec tout ce que nous étions de monde et d'abandonner le lieu, moi faisant réflexion sur ces choses et dans une grande peine et angoisse d'esprit de voir les choses en une telle extrémité, après les avoir très humblement recommandé à Dieu et à Très Ste Vierge, sous la protection de laquelle est cette habitation, la suppliant très humblement d'avoir pitié de nous et de tout ce pauvre pays désolé, il me vint en pensée que je savais qu'il y avait 22000 livres prestes à estre remboursées par Mr de Renty que ce serait un bon moyen de prendre cette somme pour l'employer à m'amener des hommes pour conserver cette habitation plustot que de l'abandonner faute de secours à la mercy de ces barbares et furies insolentes qui prendraient de là sujet à mépriser notre Dieu et à se moquer de notre foy et de notre religion voyant qu'il nous aurait ainsi abandonnés et qu'ils seraient les maîtres du lieu... »

Dollier de Casson montre bien le rôle joué par Jeanne Mance dans le lever de la nouvelle recrue.

« Comme nous diminuions tous les jours & que nos ennemis s'encourageaient par leur grand nombre, chacun vit bien clairement que, s'il ne venait bientôt un puissant secours de France, tout était perdu. Mademoiselle Mance, considérant et pesant cela, dit à Mons. de Maisonneuve qu'elle lui conseillait d'aller en France; que la fondatrice lui avait donné vingt-deux mille livres pour l'hôpital, lesquelles étaient dans un certain lieu qu'elle lui indiqua, qu'elle les lui donnerait pour avoir du secours, pourvu qu'en la place, on lui donnât cent arpents du domaine de la seigneurie, avec la moitié des bâtiments & qu'encore que cela ne valut pas les vingt-deux mille livres, elle ne croyait pas y devoir regarder de si près, parce que, si cela ne se faisait, tout était perdu & le pays bien hasardé. Ils convinrent tous deux de la chose, qui enfin s'exécuta par après. [...] Mais revenons à monsieur de Maisonneuve qui, ayant résolu son départ sur cette persuasion de mademoiselle Mance, quitta enfin son cher Montréal dans le pitoyable état que nous avons dit. »

Pour sœur Marie Mondoux, des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, « la recrue de 1653, c'est la recrue de Jeanne Mance. [...] La recrue de Jeanne Mance sera aussi la recrue de Le Royer ». Dans son article publié dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, de juin 1948, sœur Mondoux affirme :

« Maisonneuve est impuissant à sauver Montréal. Loin de se laisser abattre, Jeanne Mance, dont l'âme est aussi virile que son corps semble frêle, prend une détermination extrême : elle sacrifiera son Hôtel-Dieu pour le salut commun. [...] En constituant un fonds appréciable, la donation de Jeanne Mance fait renaître la confiance au sein des sociétaires (membres de la Société de Notre-Dame de

Montréal), attire les souscripteurs et, le cas échéant, peut répondre pour les dépenses immédiates. La Compagnie de Notre-Dame y va bientôt de ses derniers, les pourvoyeurs de Jérôme Le Royer versent de nouveaux subsides.

L'année 2003 fut celle du 350<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de la Grande Recrue. À cette occasion, l'historien-généalogiste Michel Langlois a consacré un ouvrage à ce sujet, sous le titre *Montréal 1653. La Grande Recrue*. Pour lui, les nouveaux arrivants à Ville-Marie « sont en quelque sorte les sauveurs de Montréal et du même coup de la colonie naissante en Nouvelle-France ».

Certains qualifieront l'arrivée de la Grande Recrue de 1653 de « seconde fondation de Montréal ». Marcel Cadotte affirme à ce sujet : « Tant les contemporains de Jeanne Mance que les historiens actuels reconnaissent le rôle prépondérant qu'elle a joué dans cette seconde fondation de Montréal. » L'ancien président de la Société historique de Montréal cite un extrait d'une lettre, à Louis XIV, du gouverneur de la Nouvelle-France Jacques-René de Brisay de Denonville qui affirmait que : « au jugement des personnes les plus éclairées et les plus impartiales, le renfort qu'elle procura fut le salut de toute la colonie française. »

Jeanne Mance aura à se défendre d'avoir permis à Maisonneuve de puiser dans la somme qui devait être réservée à l'Hôtel-Dieu, mais cela lui permettra de lever ce que l'on a appelé « La Grande Recrue ». Sans le geste de mademoiselle Mance, Ville-Marie aurait peut-être cessé d'exister. Marie-Claire Daveluy donne comme titre à ce chapitre de la biographie de Mance, le titre révélateur de *Jeanne Mance sauve Montréal*. Dans sa biographie de Jeanne Mance publiée à Montréal en 1854, le sulpicien Étienne-Michel Faillon écrit : « Au jugement des personnes les plus éclairées et les plus impartiales, le renfort qu'elle procura fut le salut de toute la colonie française. » C'est certainement là un autre motif pour affirmer que Jeanne Mance mérite le titre de fondatrice de Montréal!

En 1655, Maisonneuve se rend en France rencontrer Jean-Jacques Olier pour le convaincre d'envoyer à Ville-Marie quelques membres de Saint-Sulpice pour s'occuper du service religieux de l'endroit, vu que les Jésuites souhaitaient se mieux consacrer à leurs missions. Il consulte donc Jeanne Mance sur l'opportunité de ce voyage. « Ayant bien pesé toutes ces choses, écrit Dollier de Casson, il les proposa à mademoiselle Mance, laquelle étant de son même sentiment, il se détermina d'aller trouver cette année feu Mons. Olier. »

En janvier 1659, Jeanne Mance assiste à une réunion des Associés de la Société de Notre-Dame de Montréal. Elle leur fit « un fidèle rapport des choses comme elles étaient ici ». Mademoiselle Mance s'était rendue en France, en

compagnie de Marguerite Bourgeoys, non seulement pour rencontrer les Associés, mais aussi pour faire soigner son bras qu'elle s'était cassé en janvier 1657. Aux membres de la Société, elle parla de son infirmité et de

« l'impossibilité où elle était de subvenir à l'hôpital, si elle n'était secourue, que son âge et son infirmité l'en empêchaient absolument, qu'elle croyait que le temps était venu d'envoyer ces bonnes filles sur lesquelles feu Mons. Ollier & tous eux avaient jeté la vue ». (Dollier de Casson)

Depuis un certain temps, il avait été question de la venue à Ville-Marie des religieuses hospitalières de La Flèche. En 1659, il y a une nouvelle recrue pour Ville-Marie. Comme ces derniers arrivants n'ont pas les moyens de payer leur passage et leur nourriture, c'est Jeanne Mance, qui se trouve alors à Paris et qui fera la traversée avec eux, qui assumera le coût du passage et de la nourriture. Mais, en échange, « ces immigrants signent une promesse de remboursement ». (Marcel Trudel. *Histoire de la Nouvelle-France*, III :2, p. 58)

Jeanne fit un dernier voyage en France où elle séjourna de l'hiver 1662 au printemps 1664. Elle savait fort bien que la Société de Notre-Dame de Montréal avait de graves problèmes financiers et qu'elle était près de la faillite. Elle savait aussi que d'importants changements concernant la Nouvelle-France se préparaient. Le jeune roi Louis XIV voulait affirmer sa volonté de tout contrôler. Au cours du mois de mars 1663, ce fut la fin de la Société de Notre-Dame de Montréal et aussi des pouvoirs de la Compagnie de la Nouvelle-France. Le 9 mars, la Société céda au Séminaire de Saint-Sulpice la propriété de l'île de Montréal. Jeanne Mance fut d'accord avec cette cession. Elle était présente à la réunion qui ratifia cette cession. Pour Marcel Cadotte, « Jeanne Mance avait pris de nouveau, en une période de crise, le leadership pour la survie et le plus grand bien de la colonie ».

« Jérôme Le Royer de La Dauversière, le baron de Fancamp, Jean-Jacques Ollier, Paul de Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance, voilà les fondateurs véritables de notre ville », affirme Marie-Claire Daveluy. L'historienne ajoute : « Celle-ci en la phase critique où allait passer Ville-Marie, était là, en alerte, suivant de son œil vigilant les diverses étapes de la cession de l'île. » Maisonneuve ne fut pas présent à la réunion au cours de laquelle la cession se fit. Mais il avait donné son accord à Jeanne Mance avant le départ de celle-ci.

L'importance du rôle que Jeanne Mance a joué dans l'histoire de Ville-Marie, puis de Montréal, justifie pleinement le titre de fondatrice de Montréal. Pour quelques-uns, La Dauversière mériterait le titre de fondateur de Montréal. Mais il n'est jamais venu en Nouvelle-France.

## 15. Recommandation

En tant qu'historien, je crois que Jeanne Mance mérite le titre de fondatrice de Montréal. Elle doit être considérée comme l'égale de Paul de Chomedey de Maisonneuve.

Parmi les motifs qui justifient une telle désignation, citons :

C'est Jeanne Mance qui, par la lettre qui est expédiée aux dames de la noblesse française, est responsable de l'intérêt de ces personnes pour la fondation de Montréal et de l'augmentation du nombre de membres de la Société de Notre-Dame de Montréal;

C'est Jeanne Mance qui voit, avant l'arrivée de Maisonneuve à Québec, à la situation des Montréalistes;

C'est Jeanne Mance qui, en toute égalité avec Maisonneuve, agit comme marraine de quelques Amérindiens;

C'est Jeanne Mance qui assistera à quelques réunions de la Société de Notre-Dame de Montréal à Paris, alors que Maisonneuve sera absent;

C'est Jeanne Mance qui est à l'origine de la Grande Recrue de 1653, laquelle sauvera non seulement l'établissement de Montréal, mais aussi la colonie de la Nouvelle-France;

C'est Jeanne Mance qui est à l'origine de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal, lequel existe toujours et veille aux soins des malades;

C'est Jeanne Mance qui obtiendra la décision de Jean-Jacques Olier de prendre la direction de la Société de Notre-Dame de Montréal;

C'est Jeanne Mance qui sera présente à la dissolution de la Société de Notre-Dame de Montréal et au transfert de la propriété de l'île aux Sulpiciens.

Pour toutes ces raisons et pour les « compte tenu » énumérés par l'historien Jean-François Leclerc, le directeur du Centre d'histoire de Montréal, qui justifient aussi les raisons qui légitiment une telle désignation :

- compte tenu des connaissances confirmées sur elle, de son rôle actif auprès de Maisonneuve, de l'opinion de ses contemporains, du souhait exprimé par les générations antérieures;
- compte tenu du concept et de la notion de fondateur;

- compte tenu de notre regard contemporain sur le rôle des femmes et le souhait de leur redonner une place que les sociétés du passé avaient plus de mal à reconnaître;

je recommande, qu'en 2012, Montréal reconnaisse l'apport exceptionnel de Jeanne Mance à l'établissement de Ville-Marie, future Montréal, en la déclarant fondatrice.

Jacques Lacoursière

## Annexe I : Notices biographiques

### Jean-Jacques Olier

Jean-Jacques Olier, né en 1608 et décédé en 1657, est ordonné prêtre en 1633. Il avait songé à se rendre en Nouvelle-France pour y servir comme missionnaire. À la fin du mois de février 1639, il rencontre La Dauversière. Ils se reconnaissent sans se connaître. C'est alors que tous deux décident de fonder la Société de Notre-Dame de Montréal. En décembre 1641, Olier crée la « Société des Prêtres » qui deviendra la Compagnie de Saint-Sulpice, dont les membres prendront le nom de sulpiciens. « En 1650, sur les instances des Associés de Montréal, tout particulièrement de Jeanne Mance, venue du Canada pour redonner vie au groupement, M. Olier accepte la direction de la Société de Notre-Dame de Montréal. » (Daveluy)

De son aveu même, Olier souhaitait terminer ses jours à Ville-Marie. Dans ses *Mémoires olographes*, il écrit : « Étant instruit des biens qui se font en Canada, peuples gentils, et me trouvant lié de société comme miraculeuse à celui à qui Notre-Seigneur a inspiré le mouvement et commis le dessein et entreprise de la Ville-Marie, ville qui va se bâtir au Canada dans l'île de Montréal, je me suis senti toujours porté d'aller finir mes jours en ces quartiers avec un zèle continuel d'y mourir pour mon maître. » Jeanne Mance attribuera à Jean-Jacques Olier la guérison de son avant-bras qu'elle s'était fracturé le 28 janvier 1657.

### François Dollier de Casson

François Dollier de Casson vécut de 1636 jusqu'au 27 septembre 1701. Ses parents « faisaient partie de la petite noblesse bourgeoise et militaire et possédaient une certaine richesse ». Après avoir été capitaine de cavalerie, il devient prêtre chez les Sulpiciens. Ses supérieurs l'envoient dans la vallée du Saint-Laurent au cours de l'été 1666. Il fut le supérieur des Sulpiciens qui étaient les seigneurs de toute l'île de Montréal. En 1672, il termine la rédaction du manuscrit de son *Histoire du Montréal*, qu'il avait expédié à Paris par chapitre pendant plusieurs années. Pour Dollier de Casson, Dieu intervient continuellement auprès des personnes qui sont reliées au début de l'histoire de Ville-Marie. « Cette lutte épique, écrit l'historienne Fernande Roy, se déroule constamment sous l'œil du Tout Puissant. La Providence est, en effet, le facteur explicatif global de Dollier de Casson. »

Dollier de Casson n'a pas rencontré Paul de Chomedey de Maisonneuve, vu que ce dernier quitte Ville-Marie avant l'arrivée du premier. Par contre, le sulpicien a connu Jeanne Mance et il l'a rencontrée à plusieurs reprises.

## **Annexe II : Mandat**

Lors de la conférence de presse du 7 mars 2011 tenue à l'hôtel de ville, le maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, annonçait que Jeanne Mance devrait devenir officiellement la cofondatrice de Montréal, à la condition que l'histoire puisse justifier une telle nomination. Il annonçait aussi que l'historien Jacques Lacoursière serait responsable de l'étude du cas « Jeanne Mance ».

Le 6 mai suivant, une convention de services professionnels intervenait entre la Ville de Montréal et Jacques Lacoursière. Le mandat qui était confié à ce dernier y était précisé : « L'intention de la Ville de Montréal d'entreprendre une démarche exemplaire et rigoureuse visant à ce que le rôle de Jeanne Mance comme cofondatrice de Montréal soit officiellement reconnu. Plus spécifiquement, le contractant s'engage à : — compiler la documentation pertinente, notamment, le cas échéant, des avis historiques déjà formulés sur la fondation de Montréal et la contribution de Jeanne Mance; — proposer des termes de référence liés à la notion de fondateur; — établir des liens avec d'autres historiens et personnes ou organismes intéressés (Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Société historique de Montréal, etc.) susceptibles de détenir des informations et/ou d'avoir un point de vue sur la chose et en attester dans le rapport final; — déposer et présenter un rapport d'étape au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2011; — déposer un rapport intermédiaire comprenant les recommandations, le 15 novembre 2011; — déposer et présenter un rapport final, au plus tard le 15 décembre 2011; — conseiller, au besoin, les représentants de la Ville en prévision de la reconnaissance officielle de la contribution de Jeanne Mance. »

## Bibliographie

Cadotte, Marcel. La vie de Jeanne Mance à Montréal. Sa perception aujourd'hui. Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, Trimestre III-1991.

Daveluy, Marie-Claire. Jeanne Mance 1606-1673. Suivie d'un Essai généalogique sur les Mance et les De Mance par Jacques Laurent. Fides, 1962.

Daveluy, Marie-Claire. La Société de Notre-Dame de Montréal 1639-1663. Son histoire, ses membres, son manifeste. Fides, 1965.

Deroy-Pineau, Françoise. Jeanne Mance. De Langres à Montréal, la passion de soigner.

Deroy-Pineau, Françoise. Jeanne Mance et l'énigme de la «volonté de Dieu». Actes du colloque tenu à Langres les 19 et 20 mai 2006.

Deslandres, Dominique. Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle. Paris, Fayard, 2003.

Deslandres, Dominique, dir. Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion. 1657-2007. Montréal, Fides, 2007.

Dollier de Casson, François. Histoire du Montréal. Édition critique de Marcel Trudel et Marie Baboyant. HMH, 1992.

Faillon, Étienne-Michel. Histoire de la colonie française. Tome 1, Villemarie, 1865.

Landry, Yves, directeur. Pour le Christ et le Roi. Éditions Libre Expression et Art Global, 1992.

Langlois, Michel. Montréal 1653. La Grande Recrue. Québec, Septentrion, 2003.

Mauro, Frédéric. Le XVII<sup>e</sup> siècle : stabilisation et absolutisme. In Histoire universelle, tome 3. Paris, Encyclopédie de la Pléiade, 1958.

Mondoux, sœur Marie. «Les 'Hommes' de Montréal». In RHAF, juin 1948.

Morin, Victor. 1642. Cahiers des Dix, 1942.

Oury, Guy-Marie. L'Église des origines et le projet de Montréal. Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. Trimestre III-1991.

Oury, Guy-Marie. Ce qu'ont pensé de Jeanne Mance ses contemporains. Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, Trimestre III, 1991.

Oury, Guy-Marie. Jérôme Le Royer de La Dauversière, l'homme qui a conçu Montréal, Éditions du Méridien, 1991.

Roy, Fernande. Une mise en scène de l'Histoire. La fondation de Montréal à travers les siècles. Revue d'histoire de l'Amérique française, été 1992.

Trudel, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France, tome III : 2. Montréal, Fides.

Trudel, Marcel. Montréal : la formation d'une société, 1642-1663. Montréal, Fides, 1976.

Viard, Georges. Les milieux dévots à Langres au temps de Jeanne Mance. Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, trimestre III, 1991.

Tessier, Albert. La Compagnie du Saint-Sacrement, 1627-1665. Cahiers des Dix, 1942.

Viard, Georges. La place des laïcs dans l'Assistance au XVII<sup>e</sup> siècle : la création à Langres de l'Hôpital de la Charité. Actes du colloque tenu à Langres, les 19 et 20 mai 2006.